



COMPTE RENDU

CDAS du 13 décembre 2010

LOIRET

Approbation des PV des CDAS des 12/5/2009, 1/2/2010 et 20/5/2010.

Mise en place d'un **service social mutualisé** dans les directions départementales ministérielles : une seule assistante sociale pour tous les services du Loiret (Finances, Agriculture, Santé & social, Jeunesse & sports).

Ce service social mutualisé est la conséquence des restructurations des services de l'Etat (fusion Impôts/Trésor, créations des DDT, DIRECTE ...)

Budget d'Initiative Local (B.I.L.) 2010 :

- 58 agents ont bénéficié des **consultations d'avocat**, 13 des **consultations de la psychologue**.
- La **conseillère en économie sociale et familiale** a suivi 10 familles (27 entretiens dans l'année).
- 12 séances de **conseils nutritionnels** ont eu lieu (financés par moitié par le B.I.L. et par moitié par les mutuelles) : 34 agents ont été reçus par la nutritionniste.
- La **conférence mémoire** s'est tenue en 2 séances : à Orléans (40 personnes) et à Montargis 523 personnes)
- Le **séminaire de préparation à la retraite** a réuni 19 agents sur 2 jours au mois d'octobre. Nous regrettons néanmoins que certains agents aient quitté le séminaire avant la fin.
- 30 personnes ont pris part **au séjour à Targassonne** (Pyrénées).
- 260 personnes ont bénéficié de la **journée à Paris**, beaucoup plus que prévu, l'achat du vidéo-projecteur initialement prévu a donc été annulé afin de financer cette sortie.
- L'**arbre de Noël** : il a concerné 700 enfants, qui ont tous reçu un jouet, un chèque-livre ou un chèque-disque. Le spectacle du Cirque Gruss s'est tenu sur une journée en 2 séances.

B.I.L. 2011, projets :

- **Reconduction des consultations d'avocat et de psychologue.**
- **Séminaire de préparation à la retraite** : sera fait sur 2,5 jours.
- Le **séjour 2011** aura lieu à **Bréhat du 24/9 au 1/10**.
- L'**arbre de Noël** : en 2011, sont prévus deux spectacles, l'un pour les petits (1-8 ans), l'autre pour les grands (9-13 ans). Deux dates sont d'ores et déjà retenues : les 30 novembre et 14 décembre.

Aide à la première installation :

Les dossiers de demande d'aide à la première installation doivent être déposés **dans les deux mois qui suivent la date d'effet du bail** et non de la date de signature du bail.

Pour les **agents** recrutés en **PACTE**, le dossier doit être déposé dans un délai de deux mois lorsque le contrat a été lui-même signé depuis au moins deux mois. (Exemple: contrat signé le 1/1/2011, demande d'aide déposée entre le 1/3/2011 et le 30/4/2011)

Vos représentantes en CDAS : Sandrine ALLAIN (DGFIP) et Céline LISLE (DGFIP)